

**A R R Ê T É**

**portant règlementation de la circulation  
sur la Route Départementale n° 941  
du PR 67+350 au PR 59+900  
sur le territoire des Communes de BOURGANEUF, MANSAT-LA-COURRIERE, THAURON,  
SOUBREBOST et PONTARION**

Référence du dossier :

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 4 | B | G | R | 0 | 2 | 6 | R | A |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse  
Chevalier de la Légion d'Honneur**

**Le Maire de la Commune de BOURGANEUF**

**Le Maire de la Commune de PONTARION**

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (1<sup>ère</sup> partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

**VU** le règlement de la voirie départementale adopté par délibération du Conseil Général du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 et le 21 octobre 2013 ;

**VU** l'arrêté n° 23-2024-01-11-00003 de Madame la Préfète de la Creuse en date du 11 janvier 2024, portant délégation de signature à Madame Hélène BURGAUD-TOCCHET Directrice Départementale des Territoires de la Creuse ;

**VU** l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2024 - 101 du 14 mai 2024, et son annexe, portant délégation de signature à Monsieur Anthony ZOLLINO, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

**VU** la demande de BONNEAU TP domiciliée Rue Frenesi – ZI du Pavillon 87200 SAINT-JUNIEN représentée par Monsieur LUSSAT Yohan en date du 29 mai 2024 ;

**VU** l'avis de Madame la Préfète de la Creuse représentée par Madame la Directrice Départementale des Territoires de la Creuse, en date du 31 mai 2024 ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires, ainsi que de Messieurs les Maires de BOURGANEUF et PONTARION ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées du déploiement en souterrain d'une infrastructure pour un réseau de fibre optique, il y a lieu de régler la circulation sur la Route Départementale n° 941 ;

# ARRÊTENT

## Article 1er

La circulation sera alternée sur la Route Départementale n° 941 à partir du PR 67+350 (dans l'agglomération de BOURGANEUF) jusqu'au PR 59+900 (dans l'agglomération de PONTARION), en passant également sur le territoire des Communes de MANSAT-LA-COURRIERE, THAURON, et SOUBREBOST du **lundi 17 juin 2024 au mercredi 14 août 2024**, hormis les jours classés « hors chantiers 2024 » définis par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires sur les routes classées à grande circulation, suivants :

- Du vendredi 28 juin à 5h au lundi 1<sup>er</sup> juillet à 5h ;
- Du vendredi 5 juillet à 5h au lundi 8 juillet à 5h ;
- Du vendredi 12 juillet à 5h au lundi 15 juillet à 5h ;
- Du vendredi 19 juillet à 5h au lundi 22 juillet à 5h ;
- Du vendredi 26 juillet à 5h au lundi 29 juillet à 5h ;
- Du vendredi 2 août à 5h au mardi 6 août à 5h ;
- Du samedi 10 août à 5h au lundi 12 août à 5h.

## Article 2

La circulation sera alternée par feux de chantier KR11 ;

La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Le dépassement sera interdit ;

Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

La fin des prescriptions sera signifiée aux usagers par la pose de panneaux B31.

## Article 3

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Elle sera mise en place et entretenue par BONNEAU TP domiciliée Rue Frenesl – ZI du Pavillon 87200 SAINT-JUNIEN, représentée par Monsieur LUSSAT Yohan, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF, avenue de la Gare 23400 BOURGANEUF.

## Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

## Article 5

Monsieur le Directeur général des services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur général adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, Monsieur le Maire de la Commune de BOURGANEUF, Monsieur le Maire de la Commune de PONTARION, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Bourgneuf, le 3 juin 2024

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,  
le Responsable de l'Unité Territoriale  
Technique de BOURGANEUF**

  
Jacques JAMILLOUX

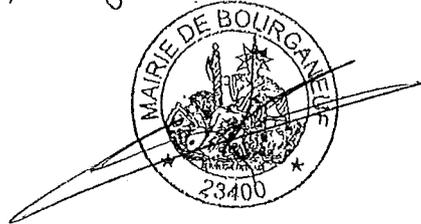
Référence du dossier :

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | B | G | R | 0 | 2 | 6 | R | A |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

A Bourganeuf le 03/06/2024

Le Maire de la Commune de BOURGANEUF

Alain FINI, Adjoint au Maire



Référence du dossier :

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | B | G | R | 0 | 2 | 6 | R | A |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

A *Pontarion*....., le *31/05/2024*

**Le Maire de la Commune de PONTARION**

*Jean-Christophe MONGEAU*



**Destinataires :**

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse ..... 1 ex.
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires  
du Conseil Départemental de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Maire de BOURGANEUF ..... 1 ex.
- M. le Maire de PONTARION..... 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse..... 1 ex.
- Mme la Directrice du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse ..... 1 ex.
- BONNEAU TP Rue Frenesl – ZI du Pavillon 87200 SAINT-JUNIEN y.lussat@bonneautp.fr ..... 1 ex.
- Direction Départementale des Territoires de la Creuse ddt-serre-brt@creuse.gouv.fr..... 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – Site de GUERET  
56 bis, avenue du Berry – CS 1003 – 23000 GUERET ..... 1 ex.
- Unité Territoriale Technique de BOURGANEUF ..... 1 ex.

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée  
Route à 2 voies

